

OPC/compartiment/ISIN **SICAV DE DROIT BELGE**
 BELFIUS SELECT PORTFOLIO, BELFIUS PORTFOLIO ADVANCED, BELFIUS FULLINVEST, BELFIUS EQUITIES, BELFIUS SUSTAINABLE
FCP DE DROIT BELGE
 BELFIUS PENSION FUND BALANCED PLUS, BELFIUS PENSION FUND HIGH EQUITIES, BELFIUS PENSION FUND LOW EQUITIES

Numéro d'entreprise Voir ci-dessous
Adresse Place Rogier 11, 1210 Bruxelles

Gestionnaire Belfius Asset Management

Type de communication Publications urgentes par ex. des événements et circonstances spéciaux
Date de communication 17/03/2026

SICAV DE DROIT BELGE
BELFIUS SELECT PORTFOLIO, NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE0472.911.721 / BELFIUS PORTFOLIO ADVANCED, NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE0889.759.917 OPCA BELFIUS FULLINVEST, NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE0445.784.878 / BELFIUS EQUITIES, NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE0444.229.910 / BELFIUS SUSTAINABLE, NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE0471.368.431 OPCVM (Société de gestion : Belfius Asset Management, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles)
FCP DE DROIT BELGE
BELFIUS PENSION FUND BALANCED PLUS, NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE0737.403.601 / BELFIUS PENSION FUND HIGH EQUITIES, NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE0737.404.787 / BELFIUS PENSION FUND LOW EQUITIES, NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE0737.404.094 OPCVM (Société de gestion : Belfius Asset Management, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles)

Avis aux investisseurs

Les investisseurs des compartiments listés ci-dessous sont informés des modifications suivantes apportées au prospectus/ document d'informations clés:

- A. Belfius Fullinvest High; Belfius Fullinvest Low; Belfius Fullinvest Medium; Belfius Fullinvest Bonds Global; Belfius Fullinvest Equities World; Belfius Portfolio Advanced High; Belfius Portfolio Advanced Low; Belfius Portfolio Advanced Medium; Belfius Select Portfolio World Balanced 40; Belfius Select Portfolio World Balanced 60; Belfius Pension Fund Balanced Plus; Belfius Pension Fund High Equities; Belfius Pension Fund Low Equities:**
- Changement de la politique d'investissement : Ajout de la possibilité d'investir dans des ETC Gold
 « Dans le but de diversifier le portefeuille, le compartiment peut investir jusqu'au maximum 10 % de ses actifs nets dans des produits négociés en bourse (Exchange Traded Commodities) liés à l'or, à condition que ces produits n'impliquent pas de livraison physique du métal sous-jacent. »
- B. Belfius Equities Cure (Feeder du fonds Candriam Equities L Oncology), Belfius Equities Global Health Care (Feeder du fonds Candriam Equities L Life Care)**
- Changement de l'indice de référence suite au changement dans les Master :

Compartiments	Ancien	Nouveau
Belfius Equities Cure	100% MSCI World (Net Return)	100% MSCI World Health Care Index (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Belfius Equities Global Health Care	100% MSCI World (Net Return)	100% MSCI World Health Care Index (Net Return – dividendes nets réinvestis)
-------------------------------------	------------------------------	---

C. Belfius Fullinvest Equities Emerging Markets (Feeder du fonds Candriam Sustainable Equity Emerging Markets), Belfius Fullinvest Equities US Sustainable (Feeder du fonds Candriam Sustainable Equity US):

- Définition de nouveaux % minimum d'investissements durables environnementaux & sociaux suite au changement dans le Master :
 - o Min % d'investissements durables environnementaux : 10%
 - o Min % d'investissements durables sociaux : 10%

Les investisseurs concernés par les points A, B & C et qui le souhaitent peuvent, durant un délai d'un mois à dater de cette publication, demander le remboursement de leurs parts, sans aucun frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les parts sont vendues).

D. Mise à jour de la section « Régime fiscal de la plus-value, uniquement applicable aux investisseurs soumis à l'impôt des personnes physiques »

- La section relative au régime fiscal des plus-values a été mise à jour afin de clarifier l'application éventuelle de l'article 19bis du CIR92. Cette mise à jour précise les cas dans lesquels une partie de la plus-value réalisée lors de la vente ou du rachat de parts peut être considérée fiscalement comme un revenu mobilier et donc soumise au précompte mobilier de 30%. Il est important de noter que le régime fiscal peut évoluer et que les investisseurs sont invités à consulter leur conseiller fiscal pour évaluer l'impact de ces règles sur leur situation personnelle.

E. Ajout de la clause de responsabilité

F. Belfius Equities Robotics & Innovative Technology; Belfius Equities Europe Small & Mid Caps; Belfius Equities Wo=men; Belfius Equities Cure; Belfius Equities Re=New; Belfius Equities Climate; Belfius Equities Digit=All; Belfius Equities Move; Belfius Equities Leading Brands:

- Création de nouvelle classe d'actions (BG Capitalisation) :
« La classe BG est réservée est réservée aux investisseurs institutionnels faisant partie du groupe Belfius ou ayant conclu un contrat avec une entité du groupe Belfius, et qui détiennent à tout moment, dès la première souscription, un investissement minimal de 250 000 EUR dans cette classe d'actions. »

Les prospectus et les documents d'informations clés seront mis à jour au 17/04/2026.

Le prospectus, les documents d'informations clés et les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement (en néerlandais et en français) au siège de la Société de gestion et de l'établissement chargé du service financier en Belgique et de ses agences (Belfius Banque S.A., place Rogier 11, 1210 Bruxelles), ainsi que sur les sites internet www.belfius.be, www.belfiusam.be.

Les mises à jour du prospectus sont opérées sous la responsabilité exclusive des conseils d'administration des SICAV et la société de gestion des FCP.

Le conseil d'administration de chaque SICAV.

Le conseil d'administration de la société de gestion des FCP.